Formulaire d'exemption pour les cours de langue

Si la personne a effectué une formation équivalente il y plus de 10 ans et qu'elle estime avoir la compétence visée par le cours, il lui est possible de faire une demande d'exemption.

Veuillez noter que la politique d'exemption pour les cours de langue en vigueur s'applique. Le Collège doit d'abord approuver votre demande suite à l'analyse des preuves soumises au dossier. Une fois approuvée, vous aurez la possibilité d'effectuer un test d'équivalence après avoir effectué le paiement de 35 $.

- Cette demande d'exemption comprend une évaluation d'une durée maximale de 180 minutes.

Date :	Numéro d'étudiant.e :
Nom et prénom :	
Nom du programme :	

Indiquer les cours à transférer jugés équivalents aux cours de langue demandés.

Nom du cours	Code du cours

Signature de l'étudiant.e : _____

Envoyer le formulaire à : rac@educacentre.com